

Lundi de Pentecôte - Communiqué AFP

13-05-2008

12/05/08-16h03 priorité 4 Social-Pentecôte-solidarité-vieillesse-handicap-syndicats
Lundi de Pentecôte férié: "moins d'entreprises ont ouvert", un "progrès" (CFTC)

PARIS, 12 mai 2008 (AFP) - Le secrétaire général adjoint de la CFTC Joseph Thouvenel s'est réjoui que "nettement moins d'entreprises" que l'année dernière ont travaillé lors du lundi de Pentecôte, redevenu chômé, tout en soulignant de forts taux d'activité dans la grande distribution.

"Globalement, par rapport à l'année dernière, il y a nettement moins d'entreprises qui ont ouvert. Pour nous, c'est un progrès", a dit M. Thouvenel à l'AFP, après un bilan réalisé auprès des délégués syndicaux CFTC en région.

Il a tout de même souligné que beaucoup d'entreprises de la grande distribution "ont profité" de la journée pour faire travailler leurs salariés "qui travaillent déjà en nocturne, les veilles de fête, le dimanche et sont souvent très mal payés".

"Je constate en revanche que 100% des cabinets médicaux libéraux sont fermés, ce qui est la démonstration qu'on impose aux salariés quelque chose qui est injuste. Ceux qui ont les moyens de choisir en véritable indépendance de travailler ou non ont choisi ce temps de famille, associatif, autre que le travail", a-t-il estimé.

La CFTC avait annoncé qu'elle couvrirait par un mot d'ordre de grève les salariés contraints de travailler ce lundi de Pentecôte.

La loi du 16 avril a rétabli au lundi de Pentecôte son caractère chômé, après quatre ans où il était devenu une Journée de Solidarité travaillée mais non rémunérée en faveur des personnes âgées et handicapées. Le texte laisse désormais les entreprises ou les branches libres de négocier la date de cette journée.

"Le principe d'une journée de travail non rémunéré est inacceptable", a réaffirmé M. Thouvenel, soulignant qu'il existe "un autre principe qui est l'impôt et qui précise que chacun apporte son dû en fonction de ses facultés contributives".

"La journée de solidarité n'existe pas, puisqu'elle se fait par un prélèvement mensuel d'une taxe de 0,3%. Que je travaille ou pas aujourd'hui (lundi), je ne retire rien à la caisse", a-t-il conclu.

sva/jba/DS

AFP